

Jura

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **64 (1976)**

Heft 5

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Genève

Sous les auspices du groupe « Action et réflexion » de la paroisse protestante de Champel a eu lieu une soirée-débat centrée sur le problème de la construction des usines nucléaires.

Les mystères techniques de l'énergie nucléaire ont été mis à la portée du public, et les partisans de cette nouvelle source de force ont su montrer le rôle prépondérant joué en Suisse par l'électricité. Le problème est de savoir comment produire toujours plus de houille blanche.

Le débat était mené avec souplesse, humour et intelligence par quelques jeunes physiciens et biologistes rassemblés dans le « Groupe 2002 », association qui s'est déjà fait connaître d'une façon sympathique à diverses reprises. Mme Sutter, députée au Grand Conseil de Genève, avait pris place à la table ronde et elle sut nous montrer aussi sa compétence dans ce domaine si délicat.

Ce groupe enthousiaste montra les grands dangers produits par l'expansion des usines thermo-nucléaires. Divers problèmes sont encore en suspens, entre autres celui de la liquidation des déchets.

Quelques remèdes furent proposés : économie, lutte contre le gaspillage, meilleure utilisation des sources d'électricité actuelles, nouvelles méthodes à expérimenter en Suisse, mais utilisées déjà en Europe. Il semble que des solutions de rechange soient possibles et il convient de soutenir tous les promoteurs de ces nouvelles initiatives.

Grâce à un groupe de femmes avisées, paroissiennes de Champel, cette soirée connut un succès total.

Monique Lechner.

Multinationale largement ouverte à la promotion des femmes

Société multinationale implantée dans 32 pays, Manpower qui se présente comme la plus grande entreprise de travail temporaire du monde (765 millions de francs de chiffre d'affaires en 1975), offre d'importantes possibilités de promotion aux femmes.

Aux Etats-Unis, 6 des 10 centres ayant obtenu les meilleurs résultats sont dirigés par des femmes. D'autre part, la société est un « equal opportunity employer » qui s'interdit donc toute discrimination dans le recrutement et l'attribution des postes.

En Suisse, c'est une femme, Mme Maria Mumenthaler, qui dirige les opérations à l'échelon national ; et la direction du service de publicité, ainsi que 63 % des postes de chefs de secteurs sont en mains féminines. Alors que 60 % de l'effectif des travailleurs temporaires sont masculins.

C'est ce qui a été communiqué à

L'Association Femmes de carrières libérales et commerciales a tenu son assemblée générale le 8 avril à Genève dans les Salons du Lycéum-club.

SUISSE ALÉMANIQUE

Elections au Grand Conseil

Vingt-deux femmes ont été élues députées lors des élections du 21 mars dernier (21 à la législature précédente). Rappelons que le Grand Conseil de Bâle-Ville compte 130 membres. Notre correspondante de Bâle n'était pas très contente de ce résultat, bien que Bâle-Ville soit (avec Bâle-Campagne et Genève) parmi les trois cantons qui ont la plus forte proportion de femmes dans leur Grand Conseil : entre 16 et 17 %.

Elections au Grand Conseil

Trois femmes ont été élues députées lors des élections du 4 avril, et 127 hommes (130 sièges !). Il n'y a pas de changement par rapport à la législature précédente.

BALE-VILLE

THURGOVIE

GRISONS

Les communes de Haldenstein et Riein ont accordé le droit de vote à leurs citoyennes. 62 communes sur les 219 que compte le canton n'ont pas encore suivi ce bon exemple !

BERNE

Madame la conseillère va trop à gauche...

Parce qu'une conseillère municipale bernoise appartenant à l'UDC et qui est également directrice des Travaux publics de la ville entretenait « des relations personnelles par trop étroites » avec un conseiller municipal socialiste, Schweizer Kurt, le Comité central de l'UDC (Ville de Berne) a récemment proposé de ne plus la présenter en décembre prochain, comme candidate à une réélection à l'exécutif.

Aucune décision n'a encore été prise à ce propos par l'Assemblée. Les agrariens bernois

souhaitent attendre les vacances d'été pour résoudre ce problème de manière satisfaisante sur le plan humain et dans l'optique du parti.

« Tribune de Genève », vendredi 19 mars 1976.

Essayons le petit jeu de la réciprocité : un conseiller municipal ne serait pas réélu, parce que sa petite amie est barmaid, ou marxiste, ou vénéol, ou les trois à la fois... Les balances de la Justice bernoise ont bien du mal ces temps-ci pour rester à l'horizontale. B. v. d. W.

Vaud

Fribourg

CRÉATION D'UN PRIX LITTÉRAIRE EN MÉMOIRE DE BERTHE VULLIEMIN

A la suite d'une donation en mémoire de Berthe Vulliemin, écrivain et journaliste à Lausanne, l'Association vaudoise des écrivains a institué un prix littéraire portant son nom. Ce prix d'un montant de Fr. 3000.— sera, en principe, distribué tous les trois ans.

En 1977, il sera attribué à un roman inédit, en français, d'au moins 120 pages dactylographiés. Les manuscrits devront être adressés, en deux exemplaires, à Simone Collet,

Association vaudoise des écrivains, Valentin 35, 1004 Lausanne.

Les manuscrits doivent être anonymes et porter comme signe distinctif, un nombre de six chiffres répété sur une enveloppe annexée et fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Le concours est ouvert à tous les auteurs de langue française domiciliés dans le canton de Vaud ou membres de l'Association vaudoise des écrivains. Le règlement du concours peut être obtenu à l'adresse ci-dessus.

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Deux nouvelles conseillères communales viennent d'être assermentées à Aigle : Mme R. HENRIOUD et Mme M. LEBRUN, socialistes.

APPRENTIS, APPRENTIES

D'un rapport de commission du Grand Conseil, nous tirons le renseignement suivant : 72 % des garçons entrent en apprentissage (le 28 % empruntant des voies différentes : gymnase, école normale, professions paramédicales, etc.), tandis que 32 à 33 % des filles possèdent un contrat d'apprentissage !

Parents, école, orientation professionnelle ont encore bien à faire pour encourager les jeunes, les filles surtout, à entreprendre une formation professionnelle valable.

S. Ch.

LE LYCEUM ANNONCE :

14 mai, à 18 h. 15 CONCERT. — Denise PROBST, cantatrice, Gérard DOESSEGER, baryton, et Liselotte BORN, pianiste : Dalcroze - Poulenc - F. Peyrot - Mendelssohn - Brahms.
28 mai, à 17 h. Einoël interviewe Charles BORY, poète.
4 juin, à 17 h. Poèmes lus par Christiane CHERIX-DOY.
11 juin, à 17 h. RÉCITAL. — Hans BRENGGER, pianiste : Scarlatti - Bach - Mozart - Beethoven.
18 juin, à 17 h. CAUSERIE de Géo-H. BLANC : « La femme dans l'œuvre de Ramuz ».
RÉCITAL DE POÉSIES par Sarah PASQUIL.
Intermède au piano de Renée LASSERRE.

Jura

Une seule femme à l'Assemblée constituante !

Plus de cinq cents candidat(e)s pour cinquante sièges ! On peut dire que ce fut la course au fauteuil. Très convoité le fauteuil, même s'il ne sera pas de tout repos.

Chacun avait misé sur ses meilleurs chevaux. Côté qualité, il n'y a rien à redire, c'est une belle assemblée. Mais elle ne compte qu'une femme, seule rescapée au royaume politique où l'on joue de sa propre expérience, et encore de toutes ses expériences.

Essayer de tirer un bilan du scrutin n'est pas chose aisée. Quand les partis et les groupements prônaient la nouveauté dans un futur canton, ça faisait tilt dans la tête des femmes. Voyons, on ne saurait être progressiste, comme on le disait, sans faire participer les femmes à l'élaboration de la Constitution (c'est la tâche de la Constituante), sans les associer à toutes les démarches, n'est-ce pas ?..

Les choses s'annonçaient assez bien : une dizaine de partis et groupements inscrivait la cause féminine à leur programme électoral. Un bureau de la condition féminine ? Tout ce que vous voudrez, voyons ! C'était parti. Presque pour la gloire...

Et puis, on dressa les listes. Environ cinquante femmes se sont retrouvées en lice, soit un dix pour cent des candidats.

De longues discussions eurent lieu. Était-il avantageux que les femmes figurent sur des listes mixtes ou pas ? Le PCSI tenta la chance en lançant une liste féminine à côté des listes masculines.

Le groupement « Action féminine jurassienne », né tout récemment, dressa une liste femmes. On verrait si c'était payant.

Aucune femme figurant sur ces deux dernières listes n'obtint un siège. La seule élue, Mme Valentine Friedli de Delémont, était placée sur la liste du Parti socialiste.

L'expérience qui consiste à faire cavalier seul n'est donc pas concluante, du moins pas dans le cas qui nous intéresse.

Une leçon (un peu dure)

En analysant le scrutin du 21 mars, il faut tirer les conclusions suivantes. D'abord, les partis jettent dans la bagarre leurs témoins et leurs maîtres à penser, ceux qui ont un nom, une longue pratique de la politique, ceux qui jouissent du crédit et de l'estime de l'électorat. On comprend le calcul et l'on sait que les hommes au bénéfice de toutes ces qualités ne manquaient pas. (On pourrait composer encore une excellente Constituante avec les « viennent-ensuite »).

Deuxièmement, sans que ce soit « l'élection de la reconnaissance », on peut néanmoins voir que des militants et autres politiciens engagés depuis de longues années dans les affaires publiques ont été désignés en premier lieu. Pour les femmes qui sont encore à leurs débuts, il faut non pas se résigner, mais accepter la leçon. L'élue est une militante de douze ans dans les rangs du RJ, fille de syndicaliste ; elle a toujours vécu dans la politique.

Assurance maladie obligatoire

Une initiative, lancée en 1971 par le Parti démocrate-chrétien et qui avait recueilli 14 528 signatures, refait surface. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de s'y rallier. Si le Parlement donne son accord, un projet lui sera présenté à la session de mai.

Cette initiative demandait de généraliser l'obligation de l'assurance, au-dessous d'un certain revenu. La plupart des communes l'avait fait. Le Conseil d'Etat pense, lui, ne plus exclure de l'obligation, les personnes jouissant d'une situation aisée.

Autre postulat de l'initiative : l'égalité des cotisations des hommes et des femmes. Actuellement, de nombreuses caisses-maladie ont déjà renoncé à faire usage de cette disposition de la LAMA prévoyant que les cotisations des femmes peuvent dépasser de 10 % celles des hommes.

Modification de la loi fiscale pour 1977

Le Conseil d'Etat s'était engagé à proposer une modification de la loi sur les impôts pour la période fiscale 1977-1978. Promesse tenue : il a présenté, à mi-mars son projet à la presse. Trois sortes de déductions se trouveront améliorées :

- Chaque contribuable pourra déduire, non plus Fr. 600.—, mais Fr. 1000.— pour les cotisations d'assurances ; la déduction pour les époux sera portée de 1200.— à 2000.— et pour chaque enfant à charge de Fr. 100.— à Fr. 200.—.
- La déduction sur le revenu du travail de l'épouse passera de Fr. 1500.— à Fr. 2000.—.
- Enfin les rentiers AVS-AI qui pouvaient déduire jusqu'ici un supplément de Fr. 1000.— (personnes seules) et 1500.— (couples), pour les revenus se situant en dessous de Fr. 10 000.—, pourront porter ces déductions à Fr. 2000.— s'ils n'ont pas de charge et Fr. 3000.— s'ils en ont une, à la condition que leurs revenus nets n'atteignent pas Fr. 11 000.—, respectivement 16 000.—.

Ces modifications entraîneraient un déchet fiscal évalué à 3,9 millions.

S. Ch.

Troisièmement, les femmes n'ont pas voté pour les femmes. Lors d'un groupement s'est formé en sentant ce qui allait se passer, avec l'ambition de regrouper tout l'électorat féminin, c'était sans doute trop tard. Il faut de nombreuses années pour sensibiliser, expliquer et créer une réelle solidarité féminine. C'est un immense travail qui doit s'accomplir méthodiquement.

Enfin, enfin, sera-ce la démonstration qu'il faut éviter les ghettos féminins ? Se préparer à la politique entre femmes, oui (l'Association suisse pour les droits de la femme l'a fait) mais il faut rapidement élargir le cercle. Discuter entre soi, oui, on fait du bon travail, mais pour entrer parallèlement dans des groupes mixtes, qu'ils soient politiques ou autres.

Nous en sommes encore au b a BA de l'apprentissage ! Cinq petites années de droits civiques sont tout juste le printemps des femmes. Reste à mûrir les autres saisons...

A.-M. STEULLET

CHUARD & FRANCOZ

Décoration TISSUS Réparation meubles anciens

GENÈVE
Tél. 59 11 71